

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XVI

TOP / POJ / ODG / TDR

B4

FR

OL: DE

02.12.2020

DÉBAT POLITIQUE « CLIMAT »

A Rapport de la Présidence du Comité consultatif sur le climat alpin

B Proposition de décision

ANNEXE

1 Plan d'action climat 2.0 (FR), incluant les parcours de mise en œuvre (EN)

L'annexe se trouve sur le cloud de la Convention alpine à l'adresse <https://cloud.alpconv.org>.

A Rapport de la Présidence du Comité consultatif sur le climat alpin

Depuis la XV^e réunion de la Conférence alpine à Innsbruck, le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) a travaillé sur la mise en œuvre des trois éléments du programme de travail : **Actualisation du Plan d'action climat d'Évian ; opérationnalisation du Système alpin d'objectifs climat 2050 ; soutien à ALPACA, le Partenariat alpin pour l'action climatique locale**, auquel toutes les Parties contractantes étaient invitées. Afin de concorder les travaux en vue de la réalisation de ce programme de travail, l'ACB a tenu quatre réunions entre septembre 2019 et septembre 2020.

Du point de vue de l'ACB, le programme de travail a pu être réalisé.

L'**actualisation du Plan d'action climat d'Évian** (annexe) doit être vue comme un résultat important et parallèlement comme un cadre englobant les deux autres éléments prévus. Dans le Plan d'action climat 2.0, des sous-chapitres consacrés à chaque secteur du Système alpin d'objectifs climat 2050 (total de dix secteurs, à l'exclusion des thèmes transversaux) illustrent les étapes de mise en œuvre vers des Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050. Les chapitres suivants illustrent les thèmes transversaux, les activités de communication, la mise en œuvre de ce Plan d'action, ainsi que le rôle de l'ACB et des organes de la Convention alpine. Le thème de la relance verte figure en filigrane dans tout le document. L'annexe détaille les 30 parcours de mise en œuvre.

Le cœur du Plan d'action 2.0 est constitué par les **parcours de mise en œuvre**. L'ACB avait pris la décision de développer ces parcours de mise en œuvre pour les dix secteurs du Système alpin d'objectifs climat 2050 dans le cadre d'une approche participative. La décision avait été précédée par un atelier le 13 mai 2019 à Salzbourg, lors duquel la méthode des parcours de mise en œuvre pour le développement de volets d'action pour les objectifs des 12 secteurs du Système d'objectifs avait été testée. Lors de sa 6^e réunion (16-17 septembre 2019, Lyon), le Comité consultatif a décidé de continuer à suivre cette méthode pour la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat et de l'appliquer à tous les secteurs. Au bout de moins d'un an d'une coopération intensive avec les Groupes de travail et le Comité consultatif sur la biodiversité alpine de la Convention alpine ainsi

que de nombreux autres expertes et experts, les 30 parcours de mise en œuvre avaient été définis, au sein desquels les thèmes transversaux Recherche et développement et Action municipale étaient autant que possible pris en compte. Suite à la priorisation effectuée par les membres de l'ACB dans le cadre des 7^e et 8^e réunions de l'ACB (29-30 janvier 2020 à Turin et 13 mai 2020, virtuellement), 16 parcours de mise en œuvre ont été sélectionnés, qui constituent le noyau du Plan d'action climat. À travers l'adoption du Plan d'action climat, la Conférence alpine souhaite maintenant appeler explicitement à la mise en œuvre de ces parcours.

La 9^e réunion de l'ACB, qui s'est tenue les 9 et 10 septembre 2020 en virtuel, a permis de clore les chapitres sectoriels. Les chapitres consacrés aux thèmes transversaux, à la communication, à la mise en œuvre et au rôle de l'ACB ont été complétés et actualisés après l'atelier de « matchmaking » (15/16 septembre 2020, virtuel). Le Plan d'action a finalement été présenté au 70^e Comité permanent, qui l'a accueilli favorablement.

Outre le projet de Plan d'action climat 2.0, d'autres étapes ont été franchies vers la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050. D'une part, les résultats de l'ACB, dont les parcours de mise en œuvre, sont consultables en ligne depuis la fin août 2020 : www.alpineclimate2050.org. Ce site Internet s'inscrit dans le cadre d'un vaste processus impliquant les parties prenantes et il permet la participation à une communauté en ligne. Par ailleurs, les 15 et 16 septembre 2020 a eu lieu le **lancement du matchmaking**. La réunion, qui s'est tenue virtuellement, avait pour objectif de former des équipes de « metteurs et metteuses en œuvre » afin de réaliser les parcours de mise en œuvre. À cette fin, ont été proposées des conférences sur des partenariats réussis et une présentation concernant les outils de coopération virtuelle. Par ailleurs, des ateliers individuels ont été proposés sur les dix secteurs du Système alpin d'objectifs climat 2050, au cours desquels les parcours de mise en œuvre et les rôles envisageables ont été discutés en détail. L'atelier a attiré une bonne participation, avec environ 60 participants provenant de quasiment tous les pays alpins. Les attentes relatives à l'extension du réseau ont été satisfaites. Des webinars – notamment sur l'intégration des jeunes dans ces discussions et sur les possibilités de financement – ainsi que d'autres réunions de matchmaking sont prévues en 2021/2022. Jusqu'ici, la Présidence autrichienne du Comité consultatif sur le climat alpin a pu s'appuyer dans ses activités sur un vaste réseau composé de

membres engagés de l'ACB, d'autres Groupes de travail et du Comité consultatif sur la biodiversité alpine de la Convention alpine. Elle souhaite une poursuite de cette coopération fructueuse.

En amont de l'évènement de matchmaking s'est tenue la Conférence sur la communication climatique organisée virtuellement par **ALPACA**, le 30 juin et le 1^{er} juillet 2020. Sous le titre « Être à l'écoute, partager, nouer des contacts », des idées de communication et de solutions pour une transition commune vers des Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique ont été discutées. La Présidence de l'ACB a saisi cette occasion pour illustrer les parcours de mise en œuvre et des idées au sujet des partenariats potentiels de mise en œuvre.

La 10^e réunion de l'ACB, qui se tiendra sous la Présidence suisse de la Convention alpine, est prévue pour le 26 janvier 2021.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du rapport du Comité consultatif sur le climat alpin et remercie le Président et les membres du Comité consultatif pour le travail accompli afin de mettre en œuvre le Système alpin d'objectifs climat 2050 ;
2. adopte le Plan d'action climat 2.0 en annexe 1 préparé par le Comité consultatif sur le climat alpin et invite les Parties contractantes, les Observateurs, les partenaires concernés et les acteurs intéressés à le mettre en œuvre au mieux de leur capacité ;
3. prie les Parties contractantes de mettre à disposition des possibilités de financement en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0.